

# Le compte à rebours est lancé...

8 mois.... Voici le délai qu'ont les postiers pour s'approprier les nouvelles Instances Représentatives du Personnel voulues par le gouvernement à la suite des ordonnances Macron de 2017.

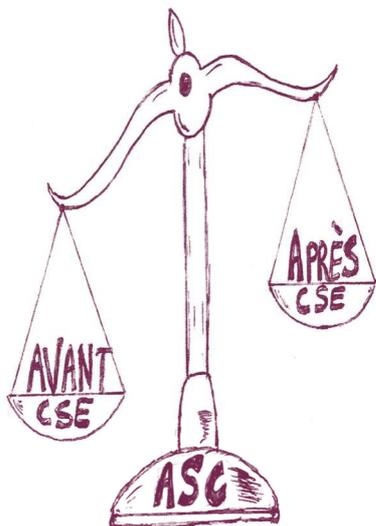
Nous devons être conscients des changements qui se profilent à l'horizon. La mise en place du Comité Social et Economique (CSE) risque de **bouleverser nos acquis sociaux et culturels**, ainsi que la manière dont nous accédons aux avantages liés au travail.

Le CSE signifie la fin des prestations desservi par le portail malin tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Une des conséquences les plus préoccupantes des nouvelles l'IRP est la **remise en question de l'équité des offres**. Les prestations proposées à l'ensemble des postiers, dont nous bénéficions seront désormais calculés en fonction des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSE-E), auquel nous appartiendrons. Cela signifie que les travailleurs de La Poste n'auront plus automatiquement les mêmes avantages, même s'ils travaillent sur le même territoire.

**C**OMBATIFS  
**S**ERIEUX  
**E**NGAGES

*Il est crucial de rester vigilants et mobilisés face à ces changements imminents. Ensemble, en votant pour une représentation syndicale forte et en participant activement aux décisions de l'IRP, nous pourrons défendre nos acquis sociaux et culturels. Restons unis pour un avenir meilleur !*



**Notre voix collective est notre meilleure arme !!**

**Devient l'acteur majeur dans la défense de nos intérêts.**

**Voter CGT, c'est voter pour un avenir solidaire et équitable.**

**Rassembler, lutter, négocier,  
Transformons La Poste avec la CGT !**